

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 avril 2023

Délibération CA_20230406_002

Suppression de la régie de recettes relative à la gestion des chèques restaurant

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 décembre 1999 portant notamment création d'une régie de recette relative à la gestion des chèques restaurant ;

Considérant que la dématérialisation des titres restaurant a rendu inutile cette régie de recettes ;

Considérant la demande du comptable public de supprimer la régie de recettes relative à la gestion des chèques restaurant ;

DECIDE :

Article unique. La régie de recettes relative à la gestion des chèques restaurant est supprimée. Aucune valeur n'est présente dans l'encaisse de la régie.

FLEURET Marc